RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/SG/2025-08 relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général

Montreuil, le 15 décembre 2025

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination du directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision du 7 février 2023 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu la décision du Directeur général de FranceAgriMer n° FranceAgriMer/SG/2025-06 du 2 décembre 2025 modifiée relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général ;

DÉCIDE :

Article 1er : Service « Ressources humaines »

Avant le 1er alinéa de l'article 3 de la décision N° FranceAgriMer/SG/2025/06 susvisée sont ajoutées les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Caroline Dulous, cheffe du service ressources humaines, pour tous les actes relevant des attributions du service des ressources humaines et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du service, imputés sur le budget en compte propre dans la limite de 50 000 €. »

Siège social
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

Article 2 : **Entrée en vigueur**

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2026.

Le Directeur Général

Martin Gutton